

Objet : *RD - Approbation de la convention de gestion du modèle multimodal de l'ouest savoyard (MODEOS)*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoultre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 103-24

objet **RD - Approbation de la convention de gestion du modèle multimodal de l'ouest savoyard (MODEOS)**

Thierry Repentin en l'absence d'Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, rappelle que l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, Métropole Savoie, la Chambre de commerce et d'industrie, le Syndicat mixte de l'Avant-pays savoyard (SMAPS), Grand Lac et Grand Chambéry se sont engagés, dès 2010, dans le déploiement d'un modèle multimodal des déplacements de l'ouest savoyard (MODEOS).

MODEOS est un logiciel qui permet de tester l'impact de projets de transport, de grands équipements et de scénarios d'urbanisation à différents horizons temporels. Ainsi, il constitue :

- une base d'hypothèses commune et partagée pour prendre en compte ou tester les effets de projets ou de politiques publiques d'aménagement sur l'ensemble du système de déplacements,
- un outil d'analyses permettant d'anticiper le fonctionnement futur du territoire en termes de déplacements et d'éclairer les choix politiques, notamment infrastructurels,
- un outil de production de données et des supports pédagogiques (notamment cartographiques) permettant d'alimenter les études d'opportunité ou de faisabilité réalisées sous maîtrise d'ouvrage des copropriétaires du modèle ou de leurs partenaires,
- un outil d'aide à la décision important pour l'Etat et les établissements publics compétents.

Le périmètre de mise en œuvre du modèle est celui de l'enquête mobilité certifiée du CEREMA (2022).

Pour être fonctionnel, celui doit donc disposer de données fiables régulièrement actualisées.

La gestion de MODEOS a été confiée à l'Agence alpine des territoires (AGATE) avec qui une convention de gestion a été établie pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Il est donc proposé d'établir une nouvelle convention pour les années 2024, 2025 et 2026 entre AGATE et les membres du comité de gestion, précisant les modalités de gestion, d'administration et de répartition financière.

Une participation forfaitaire de Métropole Savoie et du Département de la Savoie correspondant au montant des frais de gestion et du montant des dépenses est prévue pour l'exercice concerné.

Le solde est réparti au prorata de la population incluse dans le périmètre entre les autres partenaires, étant précisé que la part de ce solde pourra évoluer tant à la hausse qu'à la baisse en fonction du versement effectif de la participation forfaitaire suivant la clé de répartition suivante :

	Population INSEE 2018	% participation
Grand Chambéry	139 572	50 %
Grand Lac	77 513	28 %
Cœur de Savoie	37 987	13 %
SMAPS	25 970	9 %
Total population MODEOS	281 042	100 %

Au vu de ces éléments, il est donc proposé d'approuver, au titre de 2024, la participation de Grand Chambéry estimée à ce jour, à hauteur de 2 836 € TTC.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu le code des transports,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de financement,

Vu la décision n° 001-10 du Bureau du 7 janvier 2010 relative à l'approbation d'une convention de partenariat pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal sur le territoire de Métropole Savoie et l'Avant-pays savoyard,

Vu la décision n° 176-13 du Bureau du 12 septembre 2013 portant approbation des conventions relative au modèle multimodal de déplacements MODEOS,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD intégrant le programme d'orientation et d'action déplacement (valant Plan de mobilité),

Vu la délibération n° 069-21 C du Conseil communautaire du 3 juin 2021 approuvant la participation de Grand Chambéry au financement de la mise à jour du modèle multimodal de l'ouest savoyard (MODEOS),

Vu la décision n° 021-22 du Bureau du 3 février 2022 portant approbation la convention de gestion du modèle de déplacements multimodal de l'ouest savoyard (MODEOS),

Vu l'avis de la commission mobilité du 2 mai 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention relative à la gestion et au financement du modèle MODEOS, au titre des exercices 2024, 2025 et 2026,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à venir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

103-24

Objet de l'acte :

RD - Approbation de la convention de gestion du modèle multimodal de l'ouest savoyard (MODEOS)

Classification Préfecture :

8 - Domaines de compétences par thèmes 7 - Transports

Date de l'acte :

30 mai 2024

Annexe(s) :

CONVENTION AGATE MODEOS

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240530-lmc1H31624H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31624H1

Date de transmission en Préfecture :

04 juin 2024

Date de réception en Préfecture :

04 juin 2024

Date de publication sur le site internet:

mercredi 05 juin 2024